

A S A YONNE

ECURIE BRENNUS

44^{ÈME} COURSE DE CÔTE DE SENS-VOISINES

+ VHC
+ VHRS
+ ENERGIES NOUVELLES
(ÉLECTRIQUES)

CHALLENGE
A S A YONNE
COURSES DE COTE

Essais libres:
Samedi de 15h00 à 18h30
Essais et courses:
Dimanche de 8h30 à 18h30

RÈGLEMENT

12 ET 13 MAI 2018



FFSA
COUPE DE FRANCE
MONTAGNE



E.Leclerc



Auto Prestige Sénonais



44^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE SENS-VOISINES

12/13 MAI 2018

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les **12 et 13 MAI 2018**, avec le concours de l'ECURIE BRENNUS, une épreuve automobile régionale dénommée :

44^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE DE SENS-VOISINES

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2018 Coef.1 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 2018 ainsi que le Challenge ASA YONNE des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue régionale BFC sous le numéro **05-26** en date du **29 Décembre 2017**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels :

		N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme CHARLEUX J.	9434
Commissaires Sportifs :	Mr. SIMON G.	12018
	Mr. SOUFFLET B.	18577
Directeur de Course :	Mr. HAMON C.	29685
Directeur de Course Adjoint :	Mr. PORA G.	57091
Commissaire Technique Responsable :	Mr. CANO S.	35161
Commissaires Techniques :	Mr. CHARBONNEAU M.	47435
	Mr. MANGEMATIN C.	6507
Chargée de la mise en place des moyens :	Mme GUIBLAIN N.	7079
Chargé des Relations avec les Concurrents :	Mr GUIBLAIN A.	7081
Chargé des Commissaires de route :	Mr. DE SOUSA J.	137353
Chronométrateurs :	Mr. GUIBLAIN D.	134494
	Mme GUIBLAIN M.	163636

Article 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le **09 MAI 2018 à 24 heures**, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **11 MAI 2018**.

Vérifications administratives le **12 MAI 2018 de 13h45 à 18h45** et le **13 MAI 2018 de 7h30 à 9h00**.

Lieu : VOISINES au Foyer Communal.

Vérifications techniques le **12 MAI 2018 de 14h00 à 19h00** et le **13 MAI 2018 de 7h45 à 9h15 à VOISINES**.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le **13 MAI 2018 à 8h00** au Foyer Communal – VOISINES.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **9h30**.

Parc départ : VOISINES.

Briefing des commissaires le **12 MAI 2018 à 09h00** sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le **12 MAI 2018 de 15h00 à 18h30** et le **13 MAI 2018 de 8h30 à 09h30 (uniquement pour les concurrents vérifiés le 13 MAI)**.

Essai chronométré le **13 MAI 2018 de 09h40 à 11h00**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **11h15**.

Course :

- 1^{ère} montée le **13 MAI 2018 à partir de 11h15**.
- 1^{ère} montée (suite) le **13 MAI 2018 à partir de 13h00**.
- 2^{ème} montée le **13 MAI 2018 15' après la fin de la 1^{ère} montée**.
- 3^{ème} montée le **13 MAI 2018 15' après la fin de la 2^{ème} montée**.
- 4^{ème} montée le **13 MAI 2018 15' après la fin de la 3^{ème} montée**.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires au parc fermé, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : VOISINES (Rue des Fossés).

Remise des prix le **13 MAI 2018 à 19h30** au Foyer Communal.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

↳ Réunion 1 : le **13 MAI 2018 à 8h00** au Foyer Communal – VOISINES

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3p. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu à VOISINES le **12 MAI 2018 de 13h45 à 18h45** et le **13 MAI 2018 de 7h30 à 9h00**.

Les vérifications techniques auront lieu à VOISINES le **12 MAI 2018 de 14h00 à 19h00** et le **13 MAI 2018 de 7h45 à 9h15**.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DEPANN'89 - ZC des Pelletiers - 89100 SOUCY.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 euros T.T.C.**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à **9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **13 MAI 2018 à 8h00**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE BRENNUS

Madame Nicole GUIBLAIN

15, rue Chiffrot

89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

☎/📠 : 03.86.88.44.69 - 06.08.02.44.26

<http://www.brennusinfo.fr> - @: andre.guiblain@orange.fr

le **12 MARS 2018** jusqu'au **09 MAI 2018 à 24 heures**.

Les frais de participation sont fixés à **130 euros (avec publicité)**, ou **110 euros pour 5 engagements groupés**.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.

Double monte : autorisée.

La répartition des véhicules dans les groupes et classes est la suivante :

↳ Groupe F2000 :

- F2000-1 : jusqu'à 1 400 cm³
- F2000-2 : plus de 1 400 jusqu'à 1 600 cm³
- F2000-3 : plus de 1 600 jusqu'à 2 000 cm³

↳ Groupe GT de série :

- GT1 : jusqu'à 2 000 cm³
- GT2 : plus de 2 000 cm³

↳ Groupe FC :

- FC1 : jusqu'à 1 300 cm³
- FC2 : plus de 1 300 jusqu'à 1 600 cm³
- FC3 : plus de 1 600 jusqu'à 2 000 cm³
- FC4 : plus de 2 000 cm³

↳ Groupe GT & Tourisme Spéciales

- GTTS1 : jusqu'à 3 000 cm³
- GTTS2 : plus de 3 000 cm³

↳ Groupe N/FN :

- N/FN1-R1A : jusqu'à 1 400 cm³
- N/FN2-R1B-N2 série : de 1 400 à 1 600 cm³
- N/FN3 : de 1 600 à 2 000 cm³
- N/FN4 : plus de 2 000 cm³

↳ Groupe CM/CNF/CN :

- CNF1/CN1 : jusqu'à 1 600 cm³
- CNF2/CN2 : plus de 1 600 à 2 000 cm³
- CM : CMI+CM2 jusqu'à 1 003 cm³

↳ Groupe A/FA :

- A/FA1 : jusqu'à 1 400 cm³
- A/FA2-R2B-R3T : de 1 400 à 1 600 cm³
- A/FA3-R2C-R3C-R3D : de 1 600 à 2 000 cm³
- A/FA4-R4 : plus de 2 000 cm³

↳ Groupe D/E :

- D/E1 : jusqu'à 1 300 cm³ + Campus
- D/E2 : plus de 1 300 à 1 605 cm³
- D/E3 : FF+FB3
- D/E7 : FR

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7. Echappement

Toute les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P.

PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P.

SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p. Parcours :

La Course de Côte de SENS-VOISINES a le parcours suivant :

Départ : VOISINES rue des Fossés

Arrivée : D 40 avant Domaine de GALBAUX

La course se déroulera en **4 montées** (la 4ème montée sera réalisée si l'horaire le permet).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pente moyenne : 5 %.

Longueur du parcours : 1 650 m.

Modalités de retour au départ : en convoi par route de course.

Parc départ : VOISINES (rue des Fossés).

Parc arrivée : carrefour GALBAUX.

Article 6.2p. Route de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 6.3p. File de départ :

Lieu : Rue des Fossés

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 6.5p. Pares Concurrents :

Le parc concurrents sera situé dans **VOISINES, Place de la Chapelle**.

Parc remorques **OBLIGATOIRE** à proximité de la station de pompage d'eau, accès par la rue de Montmillan.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 6.6p. Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à **leur stand**.

Article 6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

↳ pendant les vérifications au Foyer Communal.

↳ pendant les essais et la course au Foyer Communal.

↳ pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Foyer Communal.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

au **Foyer Communal à VOISINES de 8h30 à 19h00**.

Téléphone permanence : **03.86.86.60.26 - Foyer Communal**

Centre de secours le plus proche : SENS ☎ : **03.86.95.20.18**

ARTICLE 7P.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p. Essais :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications avec émarginement.

Article 7.3p. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : Feux tricolores.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P.

PENALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P.

CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés **au parc fermé, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent** et seront établis de la façon suivante :

⇒ 1 classement général

⇒ 1 classement général féminin

⇒ 1 classement pour chacun des groupes

⇒ 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P.

PRIX

Article 10.1p. Trophées :

Pas de trophée.

Article 10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

↳ **CLASSEMENT PAR CLASSE :**

1^{er} prix 90 € + 1 coupe

2^{ème} prix 45 € (si plus de 5 partants)

3^{ème} prix 25 € (si plus de 7 partants)

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

↳ **CLASSEMENT FEMININ :**

un prix de 90 euros

Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50 % si moins.

Article 10.3p. Coupes :

Il sera attribué 1 coupe aux 3 premiers du classement général.

Deux Commissaires seront récompensés.

Tous les pilotes présents à la remise des prix recevront un trophée.

Article 10.5p. Remise des prix et coupes :

La remise des prix se déroulera le **13 MAI 2018 à 19h30** au Foyer Communal.

SENS - VOISINES

Longueur 1650 m
Pente moyenne 5%

1 à 10 Commissaires de route
Chaque poste est équipé de radio

